

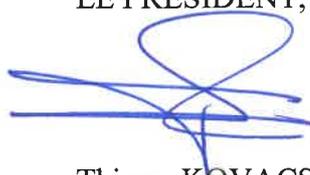
**PRINCIPE D'UNE DIRECTION COMMUNE ENTRE LES
ETABLISSEMENTS DE VIENNE, BEAUREPAIRE, CONDRIEU et l'EHPAD
« Le DAUPHIN BLEU » DE BEAUREPAIRE**

Le Conseil de Surveillance,

- vu le code de la Santé Publique, notamment l'article L.6143-1,
- Considérant la direction commune existante entre les établissements de Vienne, Beaurepaire et Condrieu depuis le trois novembre 2016,
- Considérant que le Centre Hospitalier de Beaurepaire et l'EHPAD « Le Dauphin Bleu » de Beaurepaire ont élaboré un projet médical commun validé par les instances respectives et l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône-Alpes,
- Considérant que les instances des deux établissements ont validé le principe du rapprochement des deux structures, notamment par intégration de l'EHPAD Le Dauphin Bleu de Beaurepaire au sein de la direction commune existante entre les établissements de Vienne, Beaurepaire et Condrieu courant second semestre 2020, avec la perspective d'une fusion des deux établissements fin 2022,
- Considérant que l'avenant de la convention de direction commune permettant cette intégration est en cours de préparation et qu'elle sera ensuite présentée pour approbation définitive aux Conseils de Surveillance des établissements concernés,
- Considérant que l'objectif à terme est la construction d'un nouvel établissement avec reconstruction du Centre Hospitalier de Beaurepaire dans le parc actuel jouxtant l'EHPAD « Le Dauphin Bleu »,
- Vu l'approbation du Directoire lors de sa séance du 13 mai 2020,

et après délibération, approuve à l'unanimité, le principe d'une direction commune entre les établissements de Vienne, Beaurepaire, Condrieu et l'EHPAD « Le Dauphin Bleu » de Beaurepaire.

POUR EXTRAIT CERTIFIE
CONFORME,
LE PRESIDENT,



Thierry KOVACS

Délibération

Conseil de Surveillance

17 juin 2020

L'AN DEUX MILLE VINGT LE DIX SEPT DU MOIS DE JUIN A QUATORZE HEURES, LE CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DE VIENNE S'EST RÉUNI SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR THIERRY KOVACS.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- . Madame Jacqueline CROIZAT
- . Madame Sophie DAUZAT
- . Madame Hilda DERMIDJIAN
- . Madame Michèle DESESTRET
- . Monsieur Christian JANIN
- . Monsieur le Dr Hampar KAYAYAN
- . Monsieur Thierry KOVACS
- . Monsieur le Dr Patrick THEVENIN
- . Monsieur Philippe VALLUIT

PARTICIPAIT AVEC VOIX CONSULTATIVE :

- . Monsieur le Dr Olivier MATAS, président CME
- . Madame GIBOIN-GUILLAUME - Représentant des Familles en EHPAD

ASSISTAIENT A LA SÉANCE :

- . M. Christian DUBLÉ, Directeur
- . M. Pierre-Alain BAGUE, Directeur des Ressources Humaines
- . Mme Anna HERRERA, Directrice Services Economiques, Logistiques, Travaux
- . Mme Marie-Odile PERNOT, Directrice des Systèmes d'Information
- . M. Achour YAHIAOUI, Directeur des Finances, du Contrôle de Gestion et du Système d'Information
- . Mme Sylvie NANO, Direction

ABSENTS EXCUSES :

- . Monsieur Patrick CURTAUD
- . Monsieur Samy GACEM
- . Mme le Dr Caroline MARTIN, Département d'Information Médicale
- . Madame Catherine MOLARD - CPAM Isère